



COMMUNE DE GOESDORF
1, op der Driicht
L-9653 GOESDORF

GOESDORF, le 08 octobre 2020

Avis

Conformément à l'article 24, § 1 de la **loi modifiée du 19 décembre 2018 relative à l'eau**,
il est porté à la connaissance du public qu'une **demande d'autorisation** a été présentée

par: **Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux
résiduaire du Nord (SIDEN)**

pour l'objet: **Modification de l'autorisation EAU/AUT/15/0189
concernant l'assainissement des localités de Ringel et
Tadler**

à l'adresse: **Esch-sur-Sûre, Goesdorf**

La demande avec les documents y afférents puissent être consultés au secrétariat de la
commune de Goesdorf pendant les heures d'ouverture de bureau.

Jean-Paul MATHAY
Bourgmestre